



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE CYCLOTOURISME DE LA SARTHE

RÉUNION DES CLUBS DU VENDREDI 26 JANVIER 2018

Présents :

Comité directeur et commissions: Mireille Touchard, Monique Frèrejacques, Nicolas Touchard, Bernard Migot

absents excusés : Yannick Livet, Claude Leduc, Florent Touchard

Clubs : présence de 32 clubs sur les 38 du codep.

Absents excusés : La-Chapelle-St-Aubin, Fresnay-sur-Sarthe

Absents : A.F de Vélocouché, Dollon, Le Lude, Verneil

Préliminaires :

Distribution des dossiers de l'AG 2017 du coreg aux clubs absents à cette réunion.

Distribution de tracts, flyers et affiches.

Remise des bombes de peinture aux clubs en ayant fait la commande.

Présentation des représentants des clubs présents, prise de photos pour actualiser le trombinoscope des dirigeants de clubs sarthois.

1. Mot de bienvenue de Mireille, présidente du codep :

Mireille remercie les clubs de leur présence et renouvelle les meilleurs vœux du comité directeur pour cette nouvelle année 2018.

2. Présentation des actions départementales en faveur de la randonnée :

Matthieu CHAUSSIS, responsable départemental et pratiquant VTT commente un diaporama sur ces actions (celui-ci a été transmis aux clubs récemment). Il insiste sur l'aide qu'il peut apporter à tous pour la préservation des chemins et la valorisation des itinéraires de randonnées, route et VTT.

Actuellement, 6 circuits route et 2 circuits VTT ont été validés par la CDESI.

Matthieu intervient d'autre part pour parler de la possibilité d'intervenir dans des espaces naturels sensibles, dans le cadre de petites randonnées du type cyclo-découverte, pour présenter l'intérêt du milieu visité.

3. Rapport des commissions existantes :

Commission photo (Bernard Migot): le sujet départemental 2018 est « fleuves et cours d'eau ». Le règlement, un bulletin de participation, des exemples de photos et quelques commentaires sont sur le site internet du codep. Information à diffuser à tous les licenciés pour espérer une bonne participation à ce concours. Le sujet est facile, cependant des photos hors sujet peuvent être faites par mégarde. Ainsi, les inondations sont hors sujet.

Rappel des sujets régionaux : « cyclotourisme en automne » en 2018, « cyclotourisme en forêt » pour 2019 et « cyclotourisme et fontaines » pour 2020. Voir le site du coreg pour des détails sur le concours 2018.

Commission formation (Nicolas Touchard):

- Stage animateur Club : le **3** et **24 Mars** au Mans et/ou Sillé.
- Stage GPS : le **12 Mai** à la Maison des Sports (date pouvant évoluer en raison de l'Ascension)
- Stage Maniabilité Route : le **10 Novembre** à Yvré-L'Évêque
Il s'agit d'acquérir une aisance de base permettant des gestes élémentaires comme boire ou lâcher son guidon en roulant. On peut envoyer une personne de son club acquérir des techniques pour qu'elle les transmette ensuite localement.
- Stage pilotage VTT : à Bessé-sur-Braye le **31 mars**
- Formations basi-compta possibles avec Gérard Lesourd au CDOS (coût de la formation 30 €) ; ce logiciel est simple à utiliser, la comptabilité est sauvegardée en permanence et toute succession de trésorier est facilitée. Coût du logiciel et de la sauvegarde sur internet : 47 € par an.
- d'autres demandes peuvent être formulées par e-mails.

Commission jeunes (Mireille Touchard) :

- CDER : 27 janvier au Mans : 32 inscrits de 5 clubs
 - Critérium Départemental VTT : 17 mars à Lhomme
 - Critérium Régional Route et CRER : 7 avril à St-Florent-le-Vieil
 - Critérium Régional VTT : 5 et 6 mai à Sillé
 - SNEJ : 7 au 15 juillet à Aubusson-d'Auvergne
- Rallye Découverte (VTT) : on cherche un club pour l'accueillir en octobre.

Commission féminines (Monique Frèrejacques):

La balade des féminines sarthoises aura lieu en 2018 les 9 et 10 juin vers les Alpes Mancelles. Hébergement à Moulins-le-Carbonnel. Etapes d'environ 90 km (possibilité de 50 km). Pour les féminines vététistes, des parcours seront proposés autour de St-Léonard-des-Bois.
Coût : 56 €. Date limite d'inscription : 25 février.
Contact : monique.frerejacques@orange.fr

Autres commissions :

Un appel est lancé pour les renforcer. Toute candidature serait la bienvenue.

4. Informations diverses :

- 13 clubs sarthois n'ont pas voté à l'AG fédérale de 2017 à Moulins
- l'AG 2018 du codep aura lieu à la salle Le Royal au Mans le vendredi 16 novembre à 20h 30
- il y a actuellement 1325 licenciés FFCT dont 36 nouveaux.
- le club de Loué est dissout, personne ne voulant reprendre le rôle de président.
- le CD du codep était représenté aux AG de Verneil-le-Chétif et de Lhomme.
- participation au séminaire des présidents de codep organisé par le CDOS.
- participation à l'AG du CDOS le 22 février.
- Subvention 2017 du Conseil Départemental de 4000€ versée.
- Jeunes : la licence vélo balade est accessible aux jeunes seulement jusqu'à 7 ans.

Seule la licence vélo rando est accessible aux 7-18 ans, avec le même fonctionnement que pour les adultes au niveau du certificat médical.

- Rappel : toute modification dans l'organisation et l'administration de votre association (statuts, adresse siège social, dirigeants) doit être signalée dans les 3 mois à la DDCS (Madame Véronique MORIN, tél. : 02 72 16 43 06)

5. échanges d'idées et d'informations :

- la nouvelle réglementation des organisations, avec imprimés CERFA à joindre, engendre des problèmes et des interrogations. Une note explicative venant du siège fédéral sera très bientôt diffusée à tous les clubs.

- Il n'y a pas de seuil de participation, pour une organisation de cyclotourisme, exigeant l'intervention d'un organisme de secours du type Croix Rouge. Cependant ce type de secours est conseillé au-delà de plusieurs centaines de participants. De plus, le club organisateur doit prévoir un nombre suffisant de secouristes (type PSC1 au moins) bien répartis sur les parcours.

- Redevances pour des passages en forêts domaniales : elles sont « légales » puisque prévues par l'actuelle convention entre la FFCT et l'ONF. Revoir si nécessaire le texte de cette convention (article 9). Ne pas oublier de négocier avec l'organisme local et de signer une convention après accord. Il n'y a pas de problème de passage pour les randonnées n'utilisant que des routes ouvertes à la circulation.

- L'avenir des Rayons Sarthois est évoqué : continueront-ils après la série actuelle se terminant cette année ? La baisse de la fréquentation est un frein. Doit-on trouver de nouvelles idées ? Une commission chargée d'étudier la question devrait être mise en place.

- Logiciels de traçages de parcours : Openrunner a changé ses fonctionnalités. Il reste simple à utiliser mais est maintenant payant (la version gratuite n'est guère exploitable) : 15 € par an pour le tarif le moins cher offrant des prestations paraissant suffisantes. A noter que plusieurs personnes d'un même club peuvent intervenir avec le même abonnement : celui-ci est lié à un e-mail et à son mot de passe.

Jean-François Vallée (Montbizot) signale l'intérêt de « Calcul d'itinéraires »

(<https://www.calculitinéraires.fr/>) qui aurait les mêmes fonctionnalités tout en étant gratuit.

6. galette :

Cette réunion se termine dans la convivialité autour d'un pot et de galettes offerts par le codep.



*Le secrétaire du codep,
Bernard Migot*

*La présidente du codep,
Mireille Touchard*